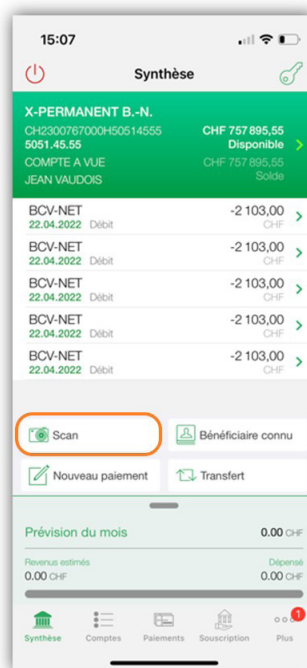


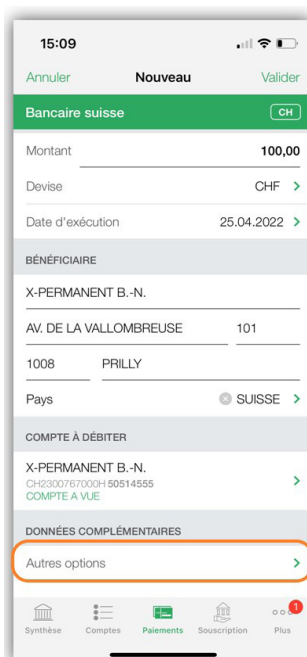
### Depuis BCV Mobile

1. Connectez-vous à votre application BCV Mobile. Cliquez sur le bouton « Scan ». Scannez le QR-code présent sur votre QR-facture, puis cliquez sur « Poursuivre ».

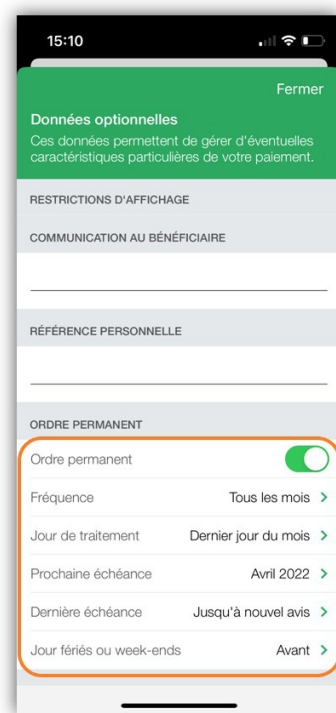
NB: la fin des paiements BVR est prévue au 1<sup>er</sup> octobre 2022; n'hésitez pas à vous renseigner auprès de votre émetteur de factures pour obtenir une QR-facture.



2. Contrôlez les données complétées dans les champs du paiement. Cliquez sur « Autres options » en bas de l'écran pour accéder à l'option « Ordre permanent ».

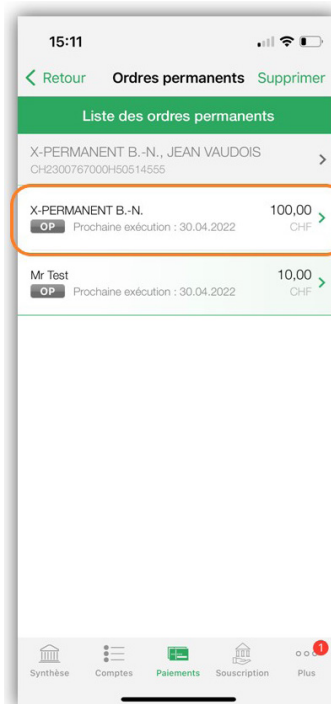


3. Activez l'option, puis définissez les options de fréquence, le jour de traitement, l'échéance, selon vos besoins.

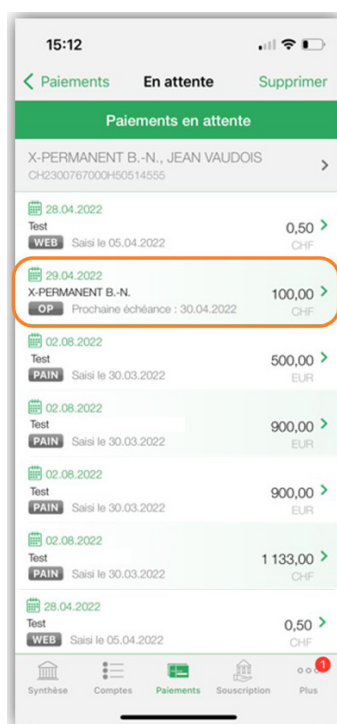


4. Cliquez sur «Fermer» en haut de l'écran, puis sur «Valider» pour confirmer votre paiement.

5. Sous Paiements > Suivi des paiements > Ordres permanents, vous pouvez retrouver votre liste d'ordres permanents où apparaît celui que vous venez de créer.



6. Vous pouvez également vous rendre dans Paiements > Suivi des paiements, afin de vérifier la prochaine exécution de votre nouvel ordre permanent.



La prochaine exécution est présente dans la liste avec le badge «OP» indiquant qu'elle dépend bien d'un ordre permanent.

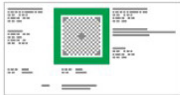
## Depuis BCV-net

Si vous possédez un PayEye, vous pouvez scanner votre QR-facture en vous rendant dans l'onglet « Saisie par scan ». Il ne vous restera plus qu'à compléter les éventuels champs manquants et à valider votre paiement.

Saisie manuelle   Saisie par scan   Transfert entre comptes   Liste des bénéficiaires

Scan avec lecteur optique   Et si vous scanniez avec BCV Mobile ?

Connectez votre appareil et scannez le code QR du bulletin.




En attente de données... Scannez dès que vous le souhaitez...

Appareils compatibles : Crealogix PayEye (QR) Veuillez vous rendre sur le site Crealogix pour confirmer la compatibilité de votre appareil avec votre système d'exploitation Windows ou macOS

Pour une saisie manuelle de votre QR-facture, voici la marche à suivre :

1. Rendez-vous sous l'onglet Paiements > Nouveau paiement et entrez l'IBAN indiqué sur votre QR-Facture.

Récépissé		Section paiement		Compte / Payable à	
Compte / Payable à CH56 0076 7000 R530 2671 2 X-PERMANENT B.-N. AV. DE LA VALLOMBREUSE 101 1008 PRILLY				CH56 0076 7000 R530 2671 2	
Payable par (nom/adresse)				X-PERMANENT B.-N. AV. DE LA VALLOMBREUSE 101 1008 PRILLY	
Monnaie   Montant CHF   100.00		Monnaie   Montant CHF   100.00		Payable par (nom/adresse)	
Point de dépôt					

Saisie manuelle   Saisie par scan   Transfert entre comptes   Liste des bénéficiaires

Type d'ordre

**Paiement unique**    Ordre permanent

Versement pour \*

CH5600767000R53026712   **OK**

2. Cliquez sur OK si vous avez saisi l'IBAN manuellement et complétez les champs du paiement avec les informations présentes sur la QR-facture.

3. Activez le bouton « Ordre permanent » pour avoir accès aux différentes options. Vous pouvez définir la fréquence, un jour d'exécution et gérer les échéances de votre ordre permanent.

Détail du paiement

Versement pour   Compte du bénéficiaire  
BANQUE CANTONALE VAUDOISE   CH23 00767 000H  
PLACE SAINT FRANCOIS 14   5051 4555  
1001 LAUSANNE   22.04.2022  
SUISSE

En faveur de

Montant\*  
100   CHF

Payer depuis le compte ...  
X-PERMANENT B-N   Compte CHF 10189632  
CH23 00767 000H 5051 4555   Suisse CHF 10189632  
COMPTES VIDE   JAKOB VAUDOIS

Paiement unique    Ordre permanent

Réglages des dates

Fréquence de paiement \*  
Mensuelle

Jour de l'exécution \*  
 Le dernier jour du mois  
 Un jour précis   25

Prochaine échéance \*  
Avril   2022

Que faire si ce jour est en weekend ou férié ? \*  
 Payer le premier jour avant  
 Payer le premier jour après

Dernière échéance  
 Jusqu'à nouvel avis  
 Un mois précis   Mois   Année

4. Une fois les options de l'ordre permanent définies, cliquez sur « Valider ». Le paiement s'enregistre dans la liste des ordres permanents ( Paiements > Liste des ordres permanents ).

Liste des ordres permanents   22.04.2022, 14:24

Ordres permanents   En attente de signature

	Bénéficiaire Référence personnelle	Compte Créé le	Montant Devise	Dernière exécution	Prochaine exécution Dernière échéance	Fréquence Exéc. week-ends	Créé par Signé par
<input type="checkbox"/>	CH   X-PERMANENT B-N	CH23 00767 000H 5051 4555 22.04.2022	100,00 CHF		30.04.2022	mensuelle avant	HA011911 HA011911
<input type="checkbox"/>	CH   IMR TEST OPSALA	CH23 00767 000H 5051 4555 21.04.2022	10,00 CHF		30.04.2022	mensuelle avant	HA011746 HA011746

Le type de paiement est « CH » car les QR-factures se basent sur des IBANs suisses ; le paiement est donc de type « Bancaire suisse » (les types « BVR » et « CCP » n'existent plus à partir du 1<sup>er</sup> octobre 2022).

5. Vous pouvez également vous rendre dans Paiements > Suivi des paiements afin de vérifier la prochaine exécution de votre nouvel ordre permanent.

Suivi des paiements 22.04.2022, 14:27  
Consultez vos paiements et leurs différents statuts.

X-PERMANENT B.-N. Disponible CHF 757'895,55  
CH23 00767 000H 8051 4555 Solde CHF 757'895,55  
COMPTE A VUE  
JEAN VAUDOIS

**En attente d'exécution**    En cours, exécutés, annulés    En attente de signature

Du 22/04/2022    Au 30/04/2022

Total en attente : 800,00 CAD dont 0,00 CAD sur cet intervalle  
Total en attente : 98 569,35 CHF dont 56 101,50 CHF sur cet intervalle  
Total en attente : 3 015,00 EUR dont 2,00 EUR sur cet intervalle  
Total en attente : 500,00 GBP dont 0,00 GBP sur cet intervalle  
Total en attente : 4 700,00 USD dont 0,00 USD sur cet intervalle

Les ordres permanents et les paiements issus d'un fichier de paiements ne peuvent pas être supprimés depuis cette liste, mais uniquement depuis le menu "Liste des ordres permanents" ou "Fichiers transférés".

	Bénéficiaire Référence personnelle	Montant Devise	Date d'exécution Créé le	Créé par Signé par	
<input type="checkbox"/>	CH TEST	0,50 CHF	28.04.2022 05.04.2022	HAD11911 HAD11911	☰
<input type="checkbox"/>	CH X-PERMANENT B.-N.	100,00 CHF	29.04.2022 22.04.2022	HAD11911 HAD11911	☰

La prochaine exécution est présente dans la liste avec le badge «OP» indiquant qu'elle dépend bien d'un ordre permanent.